

1) Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 5 avril 2017.

Après lecture, les membres du conseil approuvent le procès-verbal.

2) Service « Enfance » : convention « Minibus » avec la CCPL.

Dans le cadre de services non communautaires, la CCPL met à disposition des communes membres des minibus de 9 places.

Un projet de convention a été transmis qui décrit les modalités liées à la mise à disposition (bénéficiaires, périodes et modalités d'utilisation, engagements de chaque partie, durée de la convention ...) : approbation à l'unanimité.

3) P.U.P. : annulation de la délibération n°2017.03.04.14 du 5 avril 2017

La délibération n°2017.03.04.14 du 5 avril 2017 donnant un avis favorable à l'établissement d'une convention P. U. P. relative à la viabilité des parcelles D n°498, 500, 502 et 503, 826, avenue de Saint Hilaire et appartenant à M. Bardie et Mme Jean, est annulée à l'unanimité.

En effet, le Plan d'Occupation des Sols n'étant pas encore approuvé et le Plan d'Occupation des Sols n'étant plus en vigueur, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique.

Il n'est pas possible pour l'instant d'établir une telle convention.

La question sera remise à l'ordre du jour lors de la séance du conseil qui suivra celle approuvant le PLU.

4) Projet de zone d'assainissement.

Le zonage d'assainissement nécessite d'être révisé, puis d'être soumis à enquête publique, en même temps que le PLU (et le périmètre des abords de l'Eglise, déjà délibéré en avril 2016).

Le projet de plan ainsi que la note relative au projet de définition du zonage d'assainissement de Saussines sont approuvés à l'unanimité.

5) Finances – M14 : délibération modificative n°1.

Une écriture en dépense doit être passée à l'article 673, chapitre 67 et sur lequel aucun crédit n'a été prévu lors de l'élaboration du BP M14 2017, le régisseur devant annuler partiellement le titre n°137-2016 en raison d'un chèque impayé de 223,10 €.

Il est proposé au conseil d'opérer la modification qui suit :

Article 673 : + 224 €.

Article 658 : - 224 €.

Approbation à l'unanimité.

6) FIAC (Hors programme) 2017 : détermination des travaux.

Le maire propose, dans le cadre d'une enveloppe maximum de 23.000 € HT, de faire installer un paratonnerre sur l'église (devis Campa de 6.282,92 € HT) et de continuer le programme de rénovation des chemins (curage et remise à niveau) dont le devis est en cours.

Approbation à l'unanimité.

7) Urbanisme : DIA : 4 dossiers au titre du DPU.

Le conseil prend acte qu'aucune préemption n'a été décidée sur les 4 dossiers de déclaration d'intention d'aliéner qui ont été reçus ci-après :

DIA n°296.2017.003 : vente par M. Chibaudel et Mme Bernard du bien situé 30, rue des sources à M. Platon. Il est cadastré A n°781, d'une superficie au sol de 66 m² au sol, classé en zone UAa du POS.

DIA n°296.2017.004 : vente par M. Pierre Bourrely du bien situé 82, rue Saint Victor, à M. et Mme Verney. Il est cadastré B n°334, d'une superficie de 2 761 m² et classé en zone UD du POS.

DIA n°296.2017.005 : vente par M. Marc Verney du bien situé 210, impasse du Ribansol, à MM Marriette et Suchetet. Il est cadastré B n°432, d'une superficie de 1 024 m2 et classé en zone UD.

DIA n°296.2017.006 : vente par M. Laurent Sevegné du bien situé 49, avenue de Boisseron, à M. Breneol. Il est cadastré A n°663, d'une superficie de 59 m2 au sol et classé en zone UAb du POS.

8) Questions diverses :

Rapport d'activité 2016 d'OCREAL.

Scot Sud Gard.

Les réparations du réseau d'assainissement de la Grand Rue ont été faites dans la journée. Le bitume sera mis demain.

Les travaux d'accessibilité de la Mairie ont pris beaucoup de retard, une sécurisation du chantier devrait être terminée avant jeudi 25 Mai.

La façade la mairie est terminée.

Les conseillers municipaux doivent valider la réception de leur convocation par un accusé de réception.

Le CCAS organise le 14 Juin une journée à la bibliothèque : « comment parler de la violence aux enfants » avec divers intervenants extérieurs.

Fête de la biquette le 18 Juin.

Réflexions avec les parents d'élèves sur des activités en milieu scolaire, sur la citoyenneté, les dangers d'internet et des animations possibles comme la construction de cabanes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

Saussines, le 23 mai 2017

Le Maire, Henry SARRAZIN